AB/CKS BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N° 2020-___0697__/PRES/PM/MAEC/ MINEFID portant ratification de la souscription du Burkina Faso aux augmentations générale et sélective du capital 2018 de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2019-0042/PRES/PM du 24 Janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU loi nº 030-2020/AN du 08 juillet 2020 portant autorisation de ratification de la souscription du Burkina Faso aux augmentations générale et sélective du capital 2018 de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD);

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 octobre 2019 :

DECRETE

ARTICLE 1: Est ratifiée la souscription du Burkina Faso aux augmentations générale et sélective du capital 2018 de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).

ARTICLE 2:

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 12 aout 2020

Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Alpha BARRY

Lassané KABORE